14 LARSEN

1er semestre 2020

En partenariat avec (audio) infos

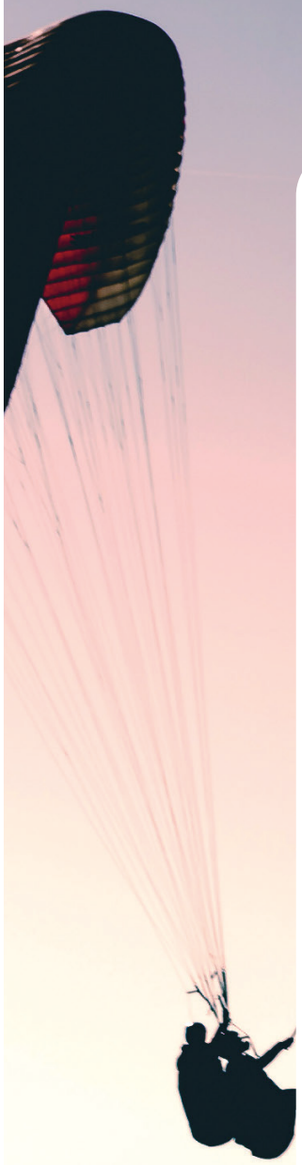

REJOIGNEZ-NOUS ET PARTAGEONS LES MÊMES VALEURS !

ÊTRE AUDIOPROTHÉSISTE CHEZ ÉCOUTER VOIR, C'EST :

- Proposer le meilleur rapport qualité, prix, service.
- Établir une relation d'accompagnement, en toute transparence, avec votre patient.
- Être libre de travailler avec les fabricants d'aides auditives de votre choix.
- Être pilote de la qualité au sein de votre centre.
- Être formé régulièrement grâce à notre organisme interne de formation.

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES D'EMPLOI SUR
ecoutervoir.fr/nous-decouvrir/nous-rejoindre
et envoyez-nous votre candidature par email
à l'adresse : **recrutement.am@visaudio.fr**

@ecoutervoir

ÉCOUTER VOIR
AUDITION MUTUALISTE

Visaudio SAS - RCS Paris 492 361 597 au capital social de 6 000 000 euros.

Sommaire

1 Sommaire
2 Édito

5 Café débat
6 Lancement du comité national d'appui
8 Conseil d'administration 2020
10 Fougères Lab Audio

13 Quel rôle pour l'audioprothésiste aujourd'hui ?
16 Matériel vocal pour audiométrie
17 Prescription des aides auditives
18 Les débuts du 100%

22 SKAM - Saison 5
24 Appareillage stéréophoniques et monostéréophoniques dans le cas d'une surdité symétrique
27 Apple lance des études médicales à grandes échelles
29 Les prothèses ostéo-intégrées intègrent le « reste à charge zéro »
32 L'entraînement auditif

Pierre DUTHEIL
1ère année Nancy
Webmaster

C'est avec grand plaisir que nous vous proposons ce nouveau Larsen pour sa 14ème édition.

Pour cette nouvelle édition, un gros travail a été porté sur la réalisation de la mise en page afin de vous fournir un Larsen dans un tout nouveau format. Nous remercions particulièrement Audio Infos pour son aide apportée à l'impression de la revue.

Cette année le Larsen est plus court suite à la perte de certains partenaires mais nous tenons tout de même à remercier ceux qui continuent de nous soutenir et ainsi nous permettre de continuer la diffusion de notre Larsen.

Pour finir, nous rappelons qu'il est possible à chaque étudiant qui le souhaite, de nous écrire un article afin de le diffuser dans la revue.

Pour toute demande, envoyez un mail à :
webmaster@fnea.org

Édito

Florian FOURTET
3ème année Lyon
Président

C'est une bougie de plus soufflée par la FNEA, ça y est, la fédération nationale des étudiants en audioprothèse a 7 ans depuis peu ! C'est avec une grande fierté que nous vous présentons ce quatorzième Larsen réalisé par les membres de ce septième bureau ! N'oublions pas que ce journal est réalisé par des étudiants de toutes les écoles à destination de tous les étudiants mais également pour vous, professionnels afin de vous exposer notre travail depuis le début de ce mandat. Tout d'abord, j'aimerai remercier nos partenaires, sans qui toutes nos actions ne seraient pas possibles, à l'image de l'impression de ce journal.

Ce début de mandat fut rythmé par les changements importants que connaît la profession ainsi que la formation depuis quelques mois. Nous avons dû faire face à de nouvelles problématiques mais nous continuons et continuerons d'exercer notre rôle de représentant étudiant de la meilleure des façons.

Je pense notamment au nouvel article de loi en date du 24 juillet 2019 mettant fin à toute hospitalité envers les étudiants. Bien que cette loi permette une réelle transparence pour une meilleure intégration aux milieux médicaux et paramédicaux des futurs professionnels de santé, elle prive malheureusement les étudiants d'opportunités de formations. En effet, depuis quelques années, nos partenaires nous offraient généreusement des places pour l'EPU que nous redistribuions à chaque école. Cependant, depuis cet été, il n'est plus possible d'inviter les étudiants même pour ce genre de manifestation scientifique. Bien qu'une solution ait été trouvée à l'aide du Collège National d'Audioprothèse que je remercie grandement, beaucoup moins d'étudiants ont fait le déplacement pour assister à cet évènement, faute de moyens. Pour la première fois, la FNEA a publié son "coût de la rentrée" en analysant les dépenses moyennes d'un début d'année pour un étudiant effectuant le cursus d'audioprothèse. Nous venons également de lancer notre enquête sur le "coût de la vie étudiante" afin de compléter nos données. En effet, tout comme pour les EPU, la loi dite "anti-cadeau" impose désormais aux étudiants de prévoir un budget supplémentaire pour réaliser leurs stages fabricants pour se loger et se nourrir, l'hospitalité étant interdite. Malgré tout, nous avons trouvé des solutions afin d'aider et de représenter au mieux les étudiants.

Autre temps fort de ce début de mandat : la création des deux BDE des nouvelles écoles de Lille et Evreux. Nous nous sommes déplacés dans chacune d'entre elles afin d'accueillir les nouveaux étudiants et de les initier au monde associatif tout en présentant la fédération et ses enjeux. Nous remercions les directeurs de ces deux jeunes écoles pour leur confiance et leur investissement envers leurs élèves. Le bureau national, ainsi que ses administrateurs, ont décidé d'inviter chacun d'entre eux à tous les évènements de la FNEA afin qu'ils puissent découvrir nos actions et nos valeurs.

Édito

Afin de les aider à créer leurs propres bureaux des étudiants, nous leur avons proposé un "guide du jeune associatif". C'est ainsi que l'ALEA (Association Lilloise des Étudiants en Audioprothèse) et l'AELM (Association des Etudiants de La Musse) ont vu le jour ! L'intégration à la FNEA de ces deux nouvelles associations sera soumise aux votes des administrateurs lors de l'assemblée générale du Week-end Inter Audio fin juin.

Grand changement également, l'intégration de la filière audioprothèse sur la plateforme Parcoursup ! Nous nous sommes donc rendus plusieurs fois au ministère de la santé et de l'enseignement supérieur pour discuter avec les autres filières concernées ainsi que les directeurs d'enseignements pour réaliser au mieux cette nouvelle voie de sélection. Afin d'accompagner et d'informer les futurs candidats et étudiants, nous avons réalisé une vidéo didactique ainsi qu'un communiqué de presse concernant l'annonce du numerus clausus expliquant le fonctionnement de ces nouvelles modalités. Vous pouvez retrouver notre vidéo sur nos réseaux sociaux et ce communiqué dans les pages suivantes.

Pour terminer, nous avons pris la parole récemment concernant la reconversion de certaines écoles préparatoires qui proposent des accompagnements à l'obtention du diplôme espagnol de technicien audiologiste. À travers le réseau de la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), première organisation étudiante de France, nous nous sommes interrogés sur ce genre de pratiques, et ce notamment avec les autres fédérations étudiantes du paramédical. Tout comme nous, ces filières (Orthoptistes, Orthophonistes, Psychomotriciens et Ergothérapeutes) viennent d'intégrer la plateforme Parcoursup qui met fin au concours et aux écoles privées de préparation. Elles se sont donc jointes à nous pour exprimer leurs inquiétudes de voir potentiellement arriver ce genre de pratiques douteuses dans leurs filières respectives. Vous trouverez également ce communiqué dans ce magazine.

Je ne peux évidemment pas résumer ces 9 mois de mandat en quelques lignes car de nombreuses autres actions sont mises en place tout au long de l'année grâce à l'investissement de nombreux étudiants. Je profite donc de la fin de cette présentation pour remercier l'ensemble des membres du bureau de la FNEA pour tout le travail qu'ils ont accompli depuis le début de leur mandat.

Un grand merci également aux étudiants qui sont présents à nos évènements et qui soutiennent notre travail, c'est grâce à vous que nous existons ! N'hésitez pas à venir échanger avec nous sur notre stand au congrès des audioprothésistes et lors du Gala National le samedi 28 mars, à Paris !

La FNEA recherche des personnes motivées pour se joindre à l'aventure l'année prochaine !

COMMUNIQUE
DE PRESSE
Paris, le 05 Mars 2020

Contournement du numerus clausus, la FNEA et les autres fédérations paramédicales s'alarment

La FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie), la FFEO (Fédération Française des Étudiants en Orthoptie), l'UNAEE (Union Nationale des Associations des Étudiants en Ergothérapie) et l'ANEP (Association Nationale des Étudiants en Psychomotricité) s'associent à la FNEA (Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse) pour exprimer leurs inquiétudes à travers ce communiqué.

Récemment, la FNEA (Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse) a évoqué[1] l'intégration de la formation au diplôme d'état d'audioprothésiste sur la plateforme Parcoursup pour la rentrée 2020. La FNEA souligne aux futurs candidats intéressés par cette formation que la plateforme Parcousup est **la seule voie d'accès** au Diplôme d'État d'Audioprothésiste.

En effet, motivés par le seul profit financier, des anciens établissements de préparation aux concours ont décidé de se reconvertir en proposant des programmes **à des coûts exorbitants** « d'accompagnement et d'optimisation à la formation audioprothésiste du diplôme espagnol » [2] d'une durée maximale de 18 mois.

Ces établissements, qui se veulent partenaires d'établissements espagnols, fournissent des cours PDF traduits à partir du programme espagnol, sur une plateforme de e-learning.
Le volume horaire de ces "enseignements" n'est pas suffisant[3]. En effet, le minimum de 2000 heures exigées par la réglementation espagnole pour la délivrance d'un diplôme de technicien en audiologie n'est pas respecté.
Il est évident que **les enseignements incomplets fournis par ces établissements ne permettent pas d'acquérir les connaissances nécessaires** afin de répondre efficacement aux besoins d'une patientèle qui a le taux de satisfaction d'appareillage le plus élevé d'Europe (environ 84%)[4].

Aujourd'hui, il est donc possible de trouver, sous couvert de partenariat avec des écoles étrangères, **des établissements français pouvant dispenser une formation paramédicale sans agrément et ce sur ce même territoire**, visant un public exclusivement français qui exercera par la suite en France. Par ailleurs, nous observons une augmentation du nombre de ces établissements (3 référencés à l'heure actuelle), puisqu'**une nouvelle ouverture est prévue pour la rentrée 2020 à Marseille**.

La FNEA a déjà alerté les autorités compétentes[5] sur les dangers et la prolifération de ces pratiques. Forte de sa représentativité, elle met à nouveau en garde les pouvoirs publics face à une formation au rabais où prime la sélection par l'argent.

Cette année, plus de cent étudiants fréquentent ces anciennes écoles préparatoires négligentes sur les connaissances et compétences obtenues par leurs élèves. Au vu de **la banalisation de ces pratiques** avec l'ouverture de nouveaux établissements dans d'autres villes françaises, ce nombre risque de croître dans les prochaines années.

Comment justifier que plus de la moitié du numerus clausus actuel soit représenté par une formation incomplète ?

L'intégration sur Parcoursup des filières paramédicales est censée rompre avec l'ancien système inégalitaire (prépas, sélection par l'argent, etc).
Compte tenu du développement de ces établissements, la FNEA et les autres fédérations d'étudiants paramédicaux s'inquiètent donc d'une systématisation de ce genre de pratiques dans d'autres formations paramédicales.
Nous demandons au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de faire cesser ces pratiques, avant qu'elle ne devienne un enjeu de Santé Publique majeur.

Florian Fourtet – Président de la FNEA
Contact : president@fnea.org

Dylan Giran – VP affaires academiques FNEA
Contact : affaires_academiques@fnea.org

---

[1] Communiqué de presse, Annonce du Numerus Clausus 2020 pour la formation au diplôme d'État d'audioprothésiste, du 02 Février 2020 : https://www.fnea.org/2020/02/communique-de-presse/
Vidéo didactique : https://www.youtube.com/watch?v=ZZQj_h_1xTM&t=84s
[2] Brochure Audio Diploma
[3] Brochure Audio Diploma
[4] D'après le Syndicat National des Audioprothésistes :
http://www.unsaf.org/doc/Unsaf_Analyse_sectorielle_de_l_audioprothese_en_France_Decembre_2015.pdf
[5] Communiqué de presse du 02 Mai 2018, Ne perdons pas la cohérence dans la formation des Audioprothésistes :
https://www.fnea.org/2018/05/cdp-ne-perdons-coherence-formation-audioprothesistes/

AUDITION CONSEIL
fait partie des meilleures enseignes de France pour la 4e année consécutive

Rejoignez-nous !

PALMARÈS FRANCE
Capital
MEILLEURES ENSEIGNES
QUALITÉ DE SERVICE
2020
avec statista

AUDITION CONSEIL

Avec AUDITION CONSEIL, 3 solutions pour accompagner les indépendants :

CRÉER SON ACTIVITÉ

Vous souhaitez vous installer en tant qu'indépendant ?

TRANSFORMER SON CENTRE

Vous êtes déjà en activité et souhaitez bénéficier de la force d'une enseigne nationale ?

S'ASSOCIER OU DEVENIR SALARIÉ

Intégrez un réseau avec plus de 90% de centres exclusifs.

Contactez-nous !

AUDITION CONSEIL France
acfparis@auditionconseil.fr
01 56 56 75 61
auditionconseil.fr

Laura AUDIT
3ème année Bordeaux
VP Réseau

Café débat

Pour la deuxième année consécutive la FNEA a organisé des cafés débats en se rendant dans différentes écoles de France.

Le café débat ça consiste en quoi ?

C'est un moment de partage et d'échange entre les étudiants, leur BDE et la FNEA autour de sujets d'actualité concernant notre formation, notre futur métier et l'avenir de l'audioprothèse en règle générale. C'est avec convivialité, bonne humeur et autour d'un goûter que se déroule ce moment de partage.

Cette année le sujet principal des cafés débats était la mise en place du service sanitaire (qui sera effectif dès la rentrée prochaine dans notre formation).
Les sujets à aborder durant ces cafés débats sont libres, il a donc été demandé aux étudiants de faire savoir les sujets qu'ils souhaitaient voir aborder afin de pouvoir cibler leur demande et en apporter les réponses.

Cette année les sujets les plus récurrents ont été la loi Bertrand, les nouvelles conditions d'admission à la formation ainsi que le 100% santé. Ces deux derniers thèmes ayant été abordés l'année passée, les étudiants étaient particulièrement intéressés d'en savoir les nouveautés ou changements par rapport à l'année passée.

Les cafés débats se sont déroulés du mois d'octobre au mois de décembre.

Après le projet des cafés débats et leur mise en place l'année passée cet événement a été pérennisé cette année.

La FNEA remercie les étudiants présents en nombre à chaque intervention et se réjouit de leur enthousiasme quant à ces échanges constructifs et moments de partage.
Nous espérons revoir les étudiants en nombre pour le prochain tour de France de la FNEA et espérons de même partir à la conquête de l'école de Montpellier et des nouvelles écoles.

Mélodie LEVRERO
3ème année Bordeaux
VPG Prévention

Lancement du comité national d'appui

Le Comité national d'appui crée en juillet 2019 est un centre de ressources qui favorise et propose des interventions pour améliorer la qualité de vie des étudiants en santé (QVES).
Le centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en santé a, parmi ses missions :

- De proposer des formations et des recommandations visant à développer la qualité de vie des étudiants en santé à destination des formateurs, des responsables d'enseignement et des représentants des étudiants.
- De favoriser et participer à la recherche dans les domaines de la qualité de vie des étudiants.
- De contribuer à l'évaluation de l'impact des politiques d'enseignements et de leurs réformes sur la qualité de vie des étudiants en santé.
- D'accompagner et faire le lien entre des interventions menées dans toute la France sur la thématique de la qualité de vie des étudiants pour diffuser les bonnes pratiques et développer des synergies.

Le fonctionnement du comité national d'appui (CNA) repose sur:

- Un comité de direction : nommé par les ministères avec des représentants d'enseignants, des représentants d'étudiants et des professionnels qualifiés.
- Un comité plénier : constitué de l'ensemble des représentants d'enseignants et d'étudiants, de représentants de structures et de professionnels qualifiés.
- Un comité scientifique : constitué de personnes qualifiées dans le domaine de la santé sur le plan international et d'experts extérieurs au domaine de la santé (sociologues, experts en éthique en enseignement, autres formations…). La QVES est un sujet de préoccupation international et il est essentiel de prendre en compte d'autres éclairages.

La structure a ainsi pour objectifs d'atteindre 15 objectifs, dont parmi eux :

- Créer dans toutes les universités une structure d'accompagnement des victimes de violence
- Créer dans toutes les facultés de santé une structure d'accompagnement, ouverte à tous les étudiants et garantissant la confidentialité ; mieux dépister et prendre en charge les étudiants présentant des signes de souffrance
- Renforcer les moyens des services de santé universitaires et favoriser leur évolution vers des centres de santé
- Assurer l'évaluation systématique des lieux de stage par les étudiants, dans toutes les filières, et déclencher une procédure de réexamen de l'agrément ou des conventions en cas d'évaluation insatisfaisante
- Introduire un module transversal concernant les risques psycho-sociaux, la gestion du stress et les stratégies d'empowerment dans toutes les formations en santé
- Améliorer les conditions de travail en stage en termes de temps de travail, respect du repos de sécurité, de formation pédagogique de tous les encadrants et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement.

ET SI C'ETAIT VOUS
NOTRE PROCHAIN
EXPERT ?

#FAITPOURSENTENDRE

VOTRE CONTACT

ALEXANDRA PETIT - DRH

MAIL : alexandra.petit@sonova.com
TÉL. : 06 45 95 71 97

AuditionSanté
Laboratoire de correction auditive

OFFRE EXCLUSIVE
2 ANS DE COTISATIONS OFFERTES*

REJOIGNEZ LE RÉSEAU
ENTENDRE

entendre

Les audioprothésistes entendre ...et la vie recommence

ENTENDRE RECRUTE DES AUDIOPROTHÉSISTES À :

- AMBOISE
- BERGERAC
- BESANÇON
- CAEN
- CHAMBRAY-LÈS-TOURS
- DIJON
- ÉPERNAY
- ÉVREUX
- HAGUENAU
- LAON
- LA ROCHELLE
- MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE
- METZ
- NANCY
- NANTES
- NEUFCHÂTEL-EN-BRAY
- REIMS
- RODEZ
- ROMANS
- ROUEN (agglomération)
- SAINT-VIT
- SAÔNE
- SOISSONS
- STRASBOURG
- TOURS
- VALDAHON
- VALENCE
- VERDUN

ENTENDRE RECRUTE DES ASSISTANT(E)S À :

- AMIENS
- BERGERAC
- VANNES

CONTACTEZ-NOUS AU
2Bis, Rue Francisco Ferrer - 78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE - 01 30 07 17 87
recrutement@entendre.fr

*Valable pour les adhésions sur l'année 2020. Entendre RCS Versailles 481 855 419

Nathan SEBBAN
3ème année Paris
VPG Politique

Conseil d'administration physique de la FNEA 2020

Cette année encore pour la 3eme édition, le week-end du 7 au 9 février était dédié à la rencontre des administrateurs et du bureau national pour échanger sur de nombreux sujets liés aux étudiants en audioprothèse.
C'est lors de la journée du 8 Février que les étudiants ont pu profiter des locaux d'ampli mutuelle à Paris pour s'informer et débattre sur les différents sujets.

Le conseil d'administration a commencé par son habituel tour de réseau où chaque administrateur accompagné d'un ou plusieurs membres de son bureau a pu présenter les actualités, actions et projets mis en place durant l'année.
Suite à la nouvelle disposition des postes à la FNEA, il était important que chaque membre du bureau présente également son poste et son bilan de mi-mandat.

Cette année a été marquée par la présence des nouvelles écoles d'Evreux et de Lille représenté par leur membre respectif de leur bureau étudiant. La FNEA a profité de ce moment pour les accueillir ainsi que recueillir le maximum d'informations pour améliorer la formation et intégrer au mieux les nouveaux étudiants audioprothésistes.

Ensuite la FNEA a commencé par présenter leurs principaux projets et les points sur lesquels les étudiants pourront débattre :

- **Politique :**

C'est tout d'abord le pôle politique qui a pris la main en introduisant un point « Réformes universitaire et réingénierie ». Nous avons informé sur les nouvelles modalités d'admission à parcoursup ainsi que sur l'intégration universitaire et passage dans un système LMD pour une licence santé des écoles de Toulouse et Evreux. Ce dernier point étant un projet en cours, l'avis des administrateurs et des étudiants est fondamental pour améliorer la maquette pédagogique proposée ainsi que pour déterminer la position de le FNEA à ce projet.

- **Partenariat :**

C'est ensuite un point partenariat et trésorerie qui est présenté lors de ce conseil, en effet les étudiants sont tenus au courant sur la loi anti-cadeau qui a fortement impacté les stages fabricants ainsi que les différents projets organisés par les fabricants tels que « l'université d'été phonak ». Nous avons également remis à jour les différentes modalités concernant les Journées Portes Ouvertes organisées par les écoles pour permettre aux fabricants, enseignes ou indépendants de venir se présenter.

Vie étudiante et association

- **Etudiant :**

Le pole étudiant a pris le relai en évoquant les différents évènements où les étudiants seront amenés à se retrouver pour la fin de ce mandat :
Le congrès des audioprothésistes organisé par l'UNSAF du 27 au 28 Mars 2020 au palais des congres à Paris, suivi de l'annuel challenge Entendre.
Le Gala National de la FNEA samedi 28 Mars 2020, ainsi que le week-end inter audio (WEIA) convenu pour le dernier week-end du mois de Juin.

- **Prevention :**

Pour clore la présentation de la FNEA, le pole prévention a pu travailler sur ses projets concernant son «enquête bien être» des étudiants et un questionnaire sur le coût de la vie étudiante. Ils ont également informé les administrateurs sur les actualités du PAAIG, nez pour sourire, la JNA, fondation pour l'audition ainsi que la mission humanitaire de madame DAGAIN au Brésil.

Pour finir ce conseil d'administration nous avons eu la chance de pouvoir nous entretenir via Skype avec Monsieur Godinho président de l'UNSAF. Les administrateurs ont pu échanger avec lui sur différentes actualités qui régissent notre future profession notamment avec des questions sur la loi du 100% santé et des remboursements incohérents des mutuelles, sur le déroulement du congrès, la mise en place de la licence santé ainsi que sur les formations à distance pour l'obtention du diplôme Espagnol.

C'est au cours de l'année 2017-2018, que la FNEA a mis en place une rencontre physique sur un week-end durant lequel plusieurs sujets sont abordés tels que les actualités étudiantes ou politiques et sociales. Ces rencontres restent indispensables pour connaitre les positions et les volontés des étudiants audioprothésistes. Ainsi tout le Bureau tient à remercier les administrateurs et leurs accompagnants pour leurs participations et leurs investissements.

Mélyne Calohard
2ème année Fougères
VP Prévention

Fougères Lab Audio (FLA)

Cette association a été créé à la rentrée 2019 par les étudiants en deuxième année d'audioprothèse à l'école de Fougères.
Elle a un but à visée pédagogique, les étudiants peuvent y mettre en pratique leurs connaissances théoriques au profit d'un public volontaire. Grâce à cette mise en pratique, les étudiants peuvent s'entraîner avant leur stage chez un audioprothésiste.

Comment s'organise cette association qui comprend 32 membres ?

Les étudiants se sont répartis en 4 groupes.
Le premier groupe est chargé du recrutement et dirigé par Laura VERBRUGGHE, elle est également la trésorière de l'association. Ce sont 8 étudiantes qui se sont occupées de la recherche de patients. Pour cela, elles ont contacté les EHPAD au tour de notre école. Afin de récolter des fonds, elles ont également mis en place une vente de gâteaux sur le marché de Fougères.
Le deuxième groupe est en charge de la communication, la responsable est Justine BIGAUD et Présidente de l'association. Ils sont 6 étudiants à s'occuper de la page Facebook de l'association, ils ont cherché des partenaires afin d'imprimer les tracts puis les ont distribués au marché et dans les pharmacies.

Le troisième groupe s'occupe du matériel. Timothé FILLAUDEAU en est le responsable et secrétaire de l'association. Ce groupe a dans un premier temps effectué un inventaire du matériel de la salle de TP de l'école de Fougères. En effet, nous avons reçu les patients dans cette salle qui nous a été mise à disposition. Ce groupe s'est assuré du bon fonctionnement du matériel afin que les rendez-vous se déroulent au mieux mais également d'avoir suffisamment de matériel en contactant différent fabricants.
Le dernier groupe s'est occupé des comptes rendus. Le responsable de ce groupe est Romain DE VILLENEUVE qui est également le Vice-président. Ils ont recueilli les avis des patients après leur passage dans notre école.

L'association est dirigée par ce que nous avons appelé le « CODIR ». Ce sont les quatre étudiants nommés ci-dessus qui ont les fonctions principales de l'association et qui sont responsables d'un groupe. Ils ont créé l'association et se sont assurés tout au long du bon fonctionnement du FLA et de la motivation des étudiants. Ils se sont réunis de nombreuses fois car prendre des décisions à 32 s'est avéré difficile.

Qu'avons-nous fait avec les patients ?

Grâce aux démarches faites afin d'avoir des patients volontaires.
Nous avons mis en place un protocole :
Faire une anamnèse, trouver leur gêne s'il y en a une, connaître leur mode de vie… le but étant de faire une anamnèse la plus complète possible afin de réfléchir à l'appareillage le plus adapté si besoin.
Faire une audiométrie complète : tonale (CA et CO) et des tests vocaux.
Diriger vers un ORL si besoin.

Nous avions pour but de faire essayer des appareils auditifs à des patients dans le cadre de l'école et qui resteraient dans l'enceinte de notre école. Mais par manque de temps nous n'avons pas eu l'occasion de faire ces essais.

Nos partenaires

Afin de réaliser nos anamnèses, Audiowizard nous a prêté son logiciel afin de nous aider à réaliser cette tâche. Ils ont pris de temps d'expliquer à l'ensemble de la classe le fonctionnement du logiciel à l'aide une Visioconférence. Grâce à eux nous avons pu respecter la loi RDGP concernant la confidentialité des données des patients. Nous tenons à les remercier pour leur aide et leur soutien qui ont été précieux.

Des fabricants nous ont gracieusement envoyé des appareils auditifs afin que nous puissions nous familiariser avec le matériel et les logiciels associés.

Qu'est-il ressorti de cette expérience et que va devenir cette association ?

La création de cette association fut difficile. Voulant mener à bien ce projet, nous avons optimisé les heures qui nous ont été mises à dispositions dans notre emploi du temps.
Nous avons essayé de communiquer au mieux et recruter le plus de bénévole possible. Cependant, notre école étant accessible difficilement nous n'avons pas eu autant de patients que nous l'espérions.
L'année prochaine, cette association sera reprise par les futurs étudiants de deuxième année. Nous espérons qu'elle se développera grandement et qu'ils atteindront leurs objectifs comme par exemple, mettre en pratique des essais d'appareillage

N'hésitez pas à visiter la page facebook « Fougères Lab Audio » ou à contacter l'association par e-mail : « fougereslabaudio@gmail.com »

amplifon
Max, 26 ans,
audioprothésiste,
jamais sa parole
n'a eu autant
d'impact.
MARQUE DE
TON EMPREINTE
NOTRE
QUOTIDIEN.
MAKE
MORE
POSSIBLE
Rejoignez l'équipe Amplifon
sur careers.amplifon.com

Vincent BOULANGER
3ème année Lyon
VPG Étudiant

Quel rôle pour l'audioprothésiste aujourd'hui ?

À l'heure du numérique où les technologies sont un peu plus performantes chaque jour et où elles s'automatisent de plus en plus, pourquoi un patient doit-il encore faire face à un audioprothésiste ? Quel est son rôle ?

Pour répondre à ces questions, revoyons d'abord la base, c'est-à-dire la définition de l'audioprothésiste, sa fonction. Nous pourrons ainsi le placer dans le processus de l'appareillage auditif du patient et voir enfin que malgré les avancés technologiques des aides auditives, celles-ci ne peuvent pas remplacer une partie essentielle : l'humain.

Un audioprothésiste qu'est-ce que c'est ?

L'audioprothésiste est un professionnel de santé diplômé d'Etat qui a suivi un cursus de 3 ans (s'il a étudié en France). Voyons quelques-unes de ces capacités principales :

- Il est expert dans l'anatomie et la physiologie de l'oreille.
- Capable de faire passer tous types de tests auditifs et d'analyser les résultats.
- Capable de déceler des troubles auditifs à travers un dépistage.
- Apte à faire des prises d'empreintes pour fabriquer des embouts ou protections auditives.
- Règle les aides auditives de façon précise au cas par cas.

Au-delà de ces quelques capacités générales, l'audioprothésiste peut se spécialiser dans certains domaines à travers des diplômes universitaires (comme les acouphènes, la pédiatrie…) ou bien même dans la recherche via un master. Il doit entres autres faire preuve d'empathies, de patience, de connaissances technologiques poussées, être innovant, être manuel…

En conclusion de cette partie, nous pouvons dire que l'audioprothésiste est connaisseur d'un domaine spécifique en général assez peu connu et doit prendre son temps afin de prendre en charge et conseiller le mieux possible des patients dans le besoin et l'inconnu. Il est là pour accompagner, apporter un œil critique à chaque situation, conseiller et aider le patient tout au long de l'appareillage.

L'audioprothésiste dans le processus de l'appareillage

Imaginons un cas afin d'avoir une idée de la place de l'audioprothésiste dans le processus de l'appareillage auditif :

1. M. Dupond commence à avoir du mal à comprendre les discussions en réunion de famille, de plus sa femme et ses enfants trouve qu'il met trop fort le volume de la télévision.

2. M. Dupond prend rendez-vous chez l'ORL afin de contrôler son audition.

3. L'ORL décèle une perte auditive bilatérale et prescrit des aides auditives.

4. M. Dupond se rend chez l'audioprothésiste. Celui-ci procédera à une anamnèse refera une batterie de tests afin d'évaluer au mieux les besoins auditifs de M. Dupond.

5. A la suite des tests, M. Dupond et l'audioprothésiste se mettent d'accord à propos du type d'aides auditives à essayer.

6. Si l'audioprothésiste n'a pas en stock les appareils, il les commande au fabricant afin de les avoir au prochain rendez-vous.

7. M. Dupond essaye les aides auditives en question pendant 30 jours, durant lesquels il revoit son audioprothésiste régulièrement. Il en est satisfait et décide de les acheter.

8. Une fois les aides auditives en sa possession, M. Dupond reviendra régulièrement chez son audioprothésiste afin de vérifier l'appareillage ainsi que son audition.

Aujourd'hui, voilà comment se passerait le processus pour M. Dupond. Il y a donc 4 acteurs : le patient, l'ORL, l'audioprothésiste et le fabricant d'aides auditives. Sur tout ce processus l'ORL n'intervient qu'une fois pour la prescription des aides auditives (s'il n'y trouve pas de contres indications) ainsi que le fabricant qui ne fera que distribuer les aides auditives à l'audioprothésiste. Le patient et l'audioprothésiste vont eux se voir plus d'une dizaine de fois durant toute la durée de vie des aides auditives. Pendant ce laps de temps une vraie relation de confiance pourra s'installer entre les deux acteurs.

Les limites de la technologie

En effet, dans ce domaine les technologies d'aujourd'hui sont très performantes. Les aides auditives reconnaissent les environnements sonores dans lesquels se trouve le porteur, elles savent diriger les micros vers les signaux qui les intéressent afin de mieux les capter tout en diminuant le bruit parasite, elles se connectent au téléphone et en plus de tout ça il est maintenant possible de régler les appareils à distance via les logiciels fabricants.

Des appareils automatisés ? Du réglage à distance ? Alors pourquoi s'embêter à venir rencontrer l'audioprothésiste régulièrement me direz-vous. Il y a en fait une multitude de raisons.

- L'une d'entre elles c'est qu'elle ne remplacera jamais le contact avec le patient. Comme nous le disions auparavant, une véritable relation de confiance va s'installer entre l'audioprothésiste et le patient. Cette relation ne pourrait pas aussi bien fonctionner si chaque rendez vous se fait devant un écran.

- Aussi, l'analyse experte de l'audioprothésiste ne sera jamais aussi efficace qu'en direct avec le patient. Que ce soit pour les tests ou bien pour l'entretien des appareils. Pour le matériel physique comme l'aide auditive ou l'embout, l'audioprothésiste n'aura pas tous les détails souhaités. Pour les tests, il ne pourra pas analyser avec précision car les conditions externes ne seront pas connues et ne pourront pas être comparées avec des chiffres conventionnels.

- Pour des cas qui demandent beaucoup de temps et d'énergie comme la pédiatrie, les acouphéniques ou les pathologies, il semble crucial de les recevoir en laboratoire car les méthodes ne seront pas forcément les méthodes conventionnelles. De plus, ils se poseront énormément de questions et ils devront être rassurés autrement que derrière un écran.

- Pour la passation de tests, il semble encore une fois essentiel de les faire en laboratoire spécialisé. D'une part car aujourd'hui la législation veut que les tests auditifs soient faits dans une cabine insonorisée et d'autre part car en dehors des tests conventionnels, la plupart des tests ne seront pas réalisables car les installations chez le patient ne lui permettront pas de les effectuer.

L'évolution de l'appareillage auditif grâce aux nouvelles technologies permettent à l'audioprothésiste de proposer des aides auditives de plus en plus performantes ainsi que des alternatives pratiques pour les patients. Cependant l'intelligence artificielle ne peut pas remplacer l'audioprothésiste qui est un maillon essentiel dans la chaîne de l'appareillage du fait de ses compétences, son relationnel mais aussi au vu des installations nécessaires, de la législation, de l'éthique.

N'oublions jamais que l'audioprothésiste ne doit pas être un simple vendeur d'appareils. Il vend un véritable suivi au profit de personnes qui ont besoin des capacités techniques et humaines d'un expert de santé.

DYNAMIC Audio®
www.dynamicaudio.fr

Le logiciel expert au service des audioprothésistes

SOYEZ DYNAMIC

&

MARK'ASSUR Audio

Le seul courtier à vocation européenne exclusivement dédié à l'assurance **des aides auditives.**

Comptabilité, Assurance, Administratif, Suivi Commercial...
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

DYNAMIC Audio® et MARK'ASSUR travaillent ensemble pour vous offrir une solution clé en main, rapide et efficace :

DYNAMIC Audio® gère votre :

- **COMPTABILITÉ** (caisse, lien avec votre comptable)
- **LIAISON NOAH**
- **AGENDA** (version SMARTPHONE gratuite)
- **FICHIER CLIENTS** (gestion complète de votre laboratoire)
- **TÉLÉTRANSMISSION SESAM VITALE 1.40 + SCOR**

MARK'ASSUR vous offre :

- Des formules **SUR-MESURE ou STANDARD PERTE/VOL/CASSE** même pendant le prêt
- Un **ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE PERSONNALISÉ**
- Une **ÉQUIPE COMPOSÉE DE PROS DE L'AUDIO ET DE L'ASSURANCE**
- Des offres dédiées **RAC 0€ / 100% SANTÉ**

La passerelle **DYNAMIC Audio® / MARK'ASSUR**
vous permet de gérer en un clic vos adhésions et déclarations de sinistres*.
Réduisez la paperasse et gagnez du temps !

* Module en cours de développement.

MARK'ASSUR est le nom commercial de DEURONA S.A.S.
Société de Courtage d'Assurance au capital de 30.000 €
17-18 Quai de Havre, 76 000 Rouen - RCS Rouen 510 669 823
APE : 672 Z - Immatriculation ORIAS : 09 049 435
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes à l'article L 530-1 & 2 du Code des Assurances

MARK'ASSUR
Société de Courtage d'Assurance
17-18 Quai de Havre
76 000 Rouen
Tél: 02.79.02.77.28
www.markassur.com
contact@markassur.com

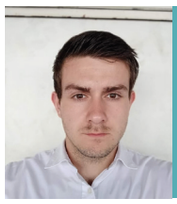

Arthur ATTIA
2ème année Paris
VP Partenariat

Matériel Vocal pour Audiométrie

Cet article a pour but de lister de manière brève et concise les principales listes de matériel vocal utilisées en audiométrie vocale courante.

	Composition	Avantages	Inconvénients
Listes de Phrases			
J.E. FOURNIER	10 listes de 10 phrases Une erreur dans la phrase et elle est considérée comme fausse.		*Phrases ayant du sens = suppléance mentale qui intervient *Longueur de l'examen
P. COMBESCURE	20 listes de 10 phrases Une erreur dans la phrase et elle est considérée comme fausse. Convient aux personnes déficientes cognitivement.	Phonétiquement plus équilibrées (par rapport aux phrases de FOURNIER)	*Phrases ayant du sens = suppléance mentale qui intervient *Longueur de l'examen
FRAMATRIX	10 noms + 10 verbes + 10 chiffres + 10 objets + 10 couleurs. 1 élément de chaque catégorie et l'ensemble constitue une phrase. L'unité de mesure est le mot.	*Phonétiquement équilibré *Pas de suppléance mentale *Existe en version simplifiée (enfants) *Très bonne reproductibilité	*Nécessite 2 listes d'entrainements avant de noter les résultats *Examen très long
Listes de mots Monosyllabiques			
J.E. FOURNIER	Pas d'article devant le mot Permet de préciser le degré de discrimination	*Phonétiquement équilibrées *Suppléance mentale négligeable	*Long car plusieurs listes nécessaires à l'établissement d'un score
J.C. LAFON	Pas d'article devant le mot 20 listes de 10 mots de 51 phonèmes chacun (ramené à 50) L'erreur est le phonème.	*Chaque liste est semblable aux autres, donc plus reproductible *Rapide *Analyse phonétique des erreurs possibles = mise en évidence de distorsions cochléaires	
Listes de mots dissyllabiques			
J.E. FOURNIER	40 listes de 10 mots avec présence d'un article Convient aux personnes très agées		Long car nécessite plusieurs listes avant l'établissement du score (moyenne de toutes les listes)
BOORSMA	Convient aux enfants ou personnes maîtrisant mal la langue française		Pas très bien équilibrées phonétiquement
J.C. LAFON et BOREL-MAISONNY	Mots simples. Liste de 10 mots (ou 9 pour celles de BOREL-MAISONNY) Convient aux enfants.	Phonétiquement équilibrées.	
Logatomes de DODELE	Mots sans signification de type VCV ou CVC. L'erreur est le phonème.	Elimination des facteurs cognitifs tel que la connaissance de la langue. Permet une analyse fine des confusions phonémiques. Peut être utilisé au test A3V (audiométrie vocale à vitesse variable).	Test difficile. Nécessite un effort d'écoute conséquent.

Clément FOUCHÉ
3ème année Bordeaux
VP Réseau

Prescription des aides auditives

Le port d'un appareil auditif est aujourd'hui soumis à une prescription médicale (ou certificat de non-contre-indication au port d'un appareil auditif), mais quels sont les professionnels habilités à les fournir et sous quelles conditions ?

Indications de prescription :

Que la surdité soit unilatérale ou bilatérale il existe plusieurs critères afin qu'un patient puisse obtenir une prescription pour des aides auditives :

- Aucune alternative médicale ou chirurgicale de la correction de la surdité n'est possible, efficace ou souhaitée par le patient.
- Chaque oreille à appareiller doit posséder au moins une des caractéristiques suivantes :

- Perte auditive moyenne supérieure à 30 dB (calculée selon le Bureau International d'Audiophonologie).
- Seuil d'intelligibilité dans le silence (SRT) supérieur à 30 dB.
- Dégradation de l'intelligibilité dans le bruit, définie par un écart du RSB (Rapport Signal/Bruit) de plus de 3 dB par rapport à la norme.
- Perte auditive dans les fréquences aigues supérieure à 30 dB à partir de 2000 Hz et avec un seuil d'intelligibilité supérieur à 30 dB dans le silence (et/ou significativement dégradé dans le bruit).
- Cas spécifiques et exceptionnels de neuropathie auditive et de troubles centraux de l'audition.

Conditions de prescription :

Nous distinguons 2 types de prescriptions, les prescriptions pour primo-appareillage et les prescriptions de renouvellement qui ne répondent pas aux mêmes obligations. L'âge influe également sur les conditions de prescription.

Pour les patients de plus de 6 ans :
Dans le cadre d'un primo-appareillage la prescription peut être réalisée par un médecin ORL ou par un médecin généraliste dont le parcours de développement professionnel continu (DPC) en « Otologie médicale » est attesté par le Collège de médecine générale (CMG).
Cependant une circulaire publiée le 6 janvier 2020 par la sécurité sociale autorise les médecins généralistes qui ne peuvent se prévaloir d'un DPC en « Otologie médicale » à prescrire des aides auditives lors d'un primo-appareillage et ce jusqu'au 31 août 2020.

Dans le cadre d'un renouvellement la prescription peut être réalisée par un médecin ORL ou par un médecin généraliste.

Pour les patients de moins de 6 ans :
Dans le cadre d'un primo-appareillage la prescription doit être réalisée par un médecin ORL formé en audiologie infantile.
Pour un renouvellement la prescription peut être réalisée par tout médecin ORL.
Toute prescription doit être précédée d'un examen otologique et audiométrique réalisé par le médecin prescripteur.
L'examen clinique comporte un examen du pavillon, de la région rétro-auriculaire, du conduit auditif externe et du tympan.
Le bilan audiométrique pour l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans doit comporter un audiogramme tonal en voie aérienne et osseuse et un audiogramme vocal, et en cas de perte faible en audiométrie tonale une audiométrie vocale dans le bruit sera justifiée.
Pour les enfants de moins de 6 ans l'examen otologique et audiométrique doit être adapté à l'âge de l'enfant, notamment avec l'utilisation d'une audiométrie comportementale, et d'une audiométrie tonale et vocale dès que possible, ainsi que des estimations objectives des seuils auditifs à l'aide de tests électrophysiologiques par exemple.

Sources :
https://www.snorl.org/category-acces-libre/category-actualites/prescription-des-protheses-auditives-ce-qui-change/
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037615111&categorieLien=id
https://www.ameli.fr/gironde/assure/remboursements/rembourse/optique-audition/protheses-auditives#text_101995
https://www.edp-audio.fr/files/Circulaire-Report_obligation_formation_MG-cir_44905.pdf

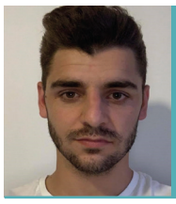

Dylan GIRAND
2ème année Montpellier
VP Affaires Académiques

Les débuts du 100% santé

Pourquoi le 100% Santé?

Selon le ministère des Solidarités et de la Santé, environ 6 millions de Français souffrent d'un déficit auditif. Quand aucune opération médicale ou chirurgicale n'est possible ou souhaitée, et en l'absence de contre-indication, une aide auditive, permet d'améliorer l'environnement de la personne touchée. Aujourd'hui seul un tiers des déficients auditifs est appareillé.

C'est un réel enjeu de santé publique car l'on sait désormais que le port d'aides auditives permet de diminuer les risques de démence, dépendance, déclin cognitif ou bien dépression[1].

Une des principales causes de ce faible taux d'appareillage se situe dans le RAC[2] qui se trouve être un des plus élevés parmi les membres de l'Union Européenne.

Les pouvoirs publics ont donc pour ambition -à travers la création d'un panier « 100% Santé »- de diminuer le RAC et de rendre les aides auditives accessibles à tous. Pour cela l'Assurance Maladie a investi près de 50 M€ en 2019 et prévoit d'investir 100 M€ de plus en 2021.

Le 100% Santé, comment ça marche?

Les aides auditives sont désormais regroupées en deux Classes :

- La Classe I correspond aux équipements sans reste RAC pour les patients -dès 2021- (offre 100% Santé).
- La Classe II correspond aux équipements dont les prix sont fixés librement (hors offre 100% Santé).

Pour être reconnu de Classe I, une aide auditive doit comporter :

1. 12 canaux de réglage ainsi qu'un système permettant une amplification d'au moins 30 dB.
2. Au moins 3 des options suivantes :

   - Système anti-acouphène
   - Connectivité sans fil (bluetooth)
   - Réducteur de bruit du vent,
   - Synchronisation binaurale
   - Directivité microphonique adaptative
   - Bande passante élargie ≥ 6 000 Hz
   - Fonction apprentissage de sonie
   - Dispositif anti-réverbération

Les PLV[3] de ces aides auditives de Classe I sont plafonnés comme tels:

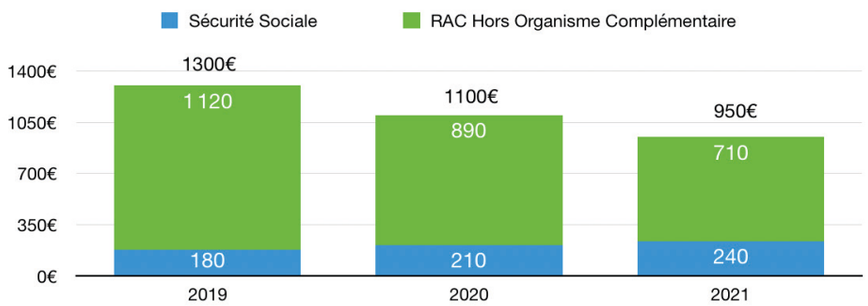

[1] D'après les recherches de l'INSERM
[2] Reste à Charge
[3] Prix limites de Ventes

Les appareils de Classe II :

La base de remboursement par la Sécurité sociale est identique à celle du panier « 100% Santé »[4] :

- Les tarifs sont libres.
- Il existe un dispositif, décidé conjointement avec les représentants des professionnels de l'audiologie, de

contrôle de l'évolution des tarifs : imposition d'un prix limite de vente en cas d'évolution trop importante des
tarifs.

- Le tarif de prise en charge par les complémentaires (contrats responsables) limite la prise en charge totale (assurance maladie obligatoire et complémentaire) à 1 700 € par oreille à appareiller.

Les audioprothésistes doivent désormais depuis le 1 er -janvier 2020- proposer une aide auditive de classe I pour chaque oreille à appareiller, proposition qui doit être détaillée dans un nouveau devis normalisé.

Pourquoi ça coince?

Si tous les acteurs du secteur s'accordent à voir le 100% Santé comme une réelle avancée en matière de Santé publique, une ligne vient noircir le tableau.
Malgré les efforts consentis par l'assurance maladie et les audioprothésistes pour faire diminuer le RAC des patients pour rappel, augmentation de la base de remboursement de l'assurance maladie et baisse consentie du PLV des aides auditives de Classe I- un problème demeure, celui de la restriction du libre choix d'équipements par les complémentaires.

En effet, à l'encontre de la mise en oeuvre et de la réussite du 100% Santé, des complémentaires adoptent un système de différenciation des remboursements entre les aides auditives de Classe I et de Classe II5.
Cela pose évident la question du libre choix des déficients auditifs, ces derniers se retrouvant donc encouragé à choisir leurs aides auditives pour des motifs autres que les motifs médicaux.
Le libre choix est atteint, tout comme la confiance des patients ou futurs patients envers les audioprothésistes.

Vient s'ajouter à ça une flambée des cotisations des Ocam6 et l'on se retrouve face à un renoncement à des soins de qualités ainsi qu'à un nivellement de l'appareillage par le bas qui se trouve être contre-productif.

Que faire?

Transparence, Éthique et Déontologie semblent être nos « armes » pour défendre et accompagner l'intérêt prioritaire des déficients auditifs. Il est nécessaire que les organismes complémentaires mettent un terme à ces pratiques de remboursements différenciées et prennent la mesure de l'enjeu de santé publique de tels agissements.

Source :

https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/100pourcent-sante/espace-professionnels/les-nouvelles-mesures-audiologie/article/la-reforme-100-sante-audiologie

https://www.ameli.fr/gard/assure/actualites/des-protheses-auditives-bientot-integralement-prises-en-charge

http://www.unsaf.org/doc/Conference_de_Presse_Unsaf_-_100_pour_100_sante_-_16_01_2019.pdf

http://www.unsaf.org/site/communiques-de-presse/communique-unsaf-les-audioprothesistes-demandent-aux-complementaires-sante-de-soutenir-le-100-sante-en-preservant-le-libre-choix-des-patients.html

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/14/SSAS1830986A/jo/texte

https://www.ouiemagazine.net/2020/02/12/ufc-flambee-prix-ocam/

---

[4] 350€ / appareil à 100% en 2020 puis 400€ / appareil à 100% en 2021

[5] Voir communiqué de l'UNSAF en date du 12.02.2020

[6] Étude d'UFC-Que Choisir sur l'inflation du prix des Ocam

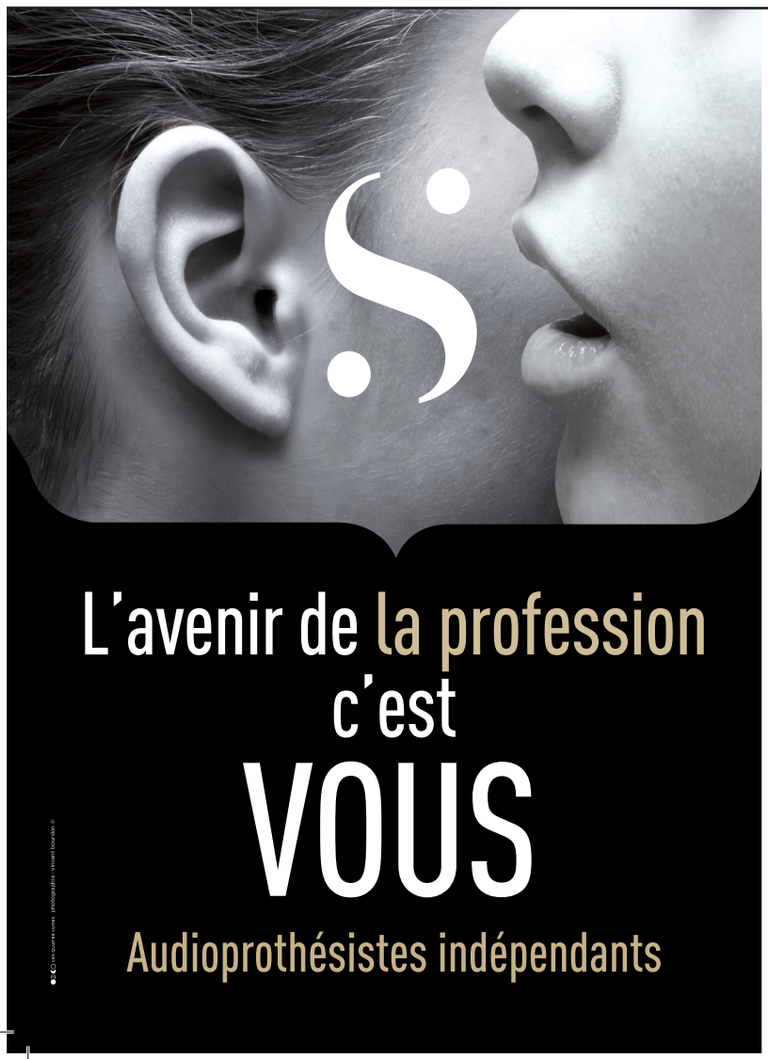

Des audioprothésistes exigeants, fiers d'exercer un métier hautement technique et conscients de ses enjeux de santé publique, s'unissent librement pour créer une dynamique positive. Ensemble, ils entendent développer leur activité en la fondant sur la qualité de service et la relation de confiance avec leur patient, sur une connaissance pointue de leur profession et une vraie autonomie de choix, dans le respect déontologique et la collaboration avec les médecins ORL.

sonance AUDITION

ENTRE NOUS, IL Y A L'ÉCOUTE.

www.sonance-audition.fr Suivez-nous sur Facebook !

Hervé Bouberka
h.bouberka@sonance-audition.fr
port. 06 09 23 26 34
Contactez nous !

Audio 2000

L'EXPERTISE AUDITIVE

osez

REJOINDRE UNE ENSEIGNE

QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PARCOURS

RÉALISER UN STAGE • ÊTRE SALARIÉ AUDIOPROTHÉSISTE • OUVRIR UN CENTRE

AUDIO 2000, la force d'un réseau d'audioprothésistes experts adossée à la puissance du groupement Optic 2000.

01 41 23 76 39 / expansion@audioptic.fr

audio2000.fr

Marilou VERNET
2ème année Lyon
VP Mission Humanitaire

Saison 5
SKAM

SKAM France, adaptée de la série norvégienne du même nom, est diffusée sur France TV/slash. Chaque saison aborde un thème différent et pour cette saison 5 le thème est un handicap invisible, la surdité. Cette fiction met en scène, Arthur, un adolescent qui fait face à une perte d'audition à la suite d'un traumatisme sonore.

Il subit un premier traumatisme lors d'une soirée en boite de nuit qui atteint son oreille droite le rendant pratiquement sourd de cette oreille. Par peur du regard des autres et de décevoir ses parents il ne dit rien. Environ 2 ans plus tard il perd également l'audition de l'oreille gauche à la suite d'une bagarre, il est donc obligé d'en parler. Le médecin lui prescrit d'abord un traitement à base de corticoïdes mais en vain, il doit donc se résoudre à porter des appareils auditifs qu'il va apprendre à accepter et à assumer au fur et à mesure.

C'est le directeur d'écriture de la série, Niels Rahou, qui a eu l'idée de parler du monde sourd. « Il n'y a pas très longtemps, j'ai rencontré un jeune homme sourd entouré d'un groupe d'entendants. Puis je l'ai revu quelque temps après avec toute une communauté de sourds. Je me suis demandé ce qui l'avait poussé vers un monde plutôt que l'autre ».

Certaines réponses se retrouvent dans l'épisode 4. En effet lors d'une soirée organisée par une association pour de jeunes malentendants, l'objectif était de développer la communauté sourde et de permettre à des personnes sourdes ou malentendantes de s'exprimer. Tous expliquent leur difficulté à communiquer avec les entendants y compris leurs amis, à suivre les cours au lycée ou à la fac et également la tristesse de perdre certains proches en devenant sourds.

Pour avoir un rendu le plus réaliste possible, l'équipe a collaboré avec l'IVT (International Visual Theatre, association de recherches artistiques, linguistiques et pédagogiques sur la langue des signes). D'ailleurs deux membres malentendants de l'association jouent dans la série.

À l'annonce de la surdité d'Arthur nous pouvons voir que ses proches ne savent pas trop comment se comporter avec ce nouvel handicap. D'autant plus que ce dernier met du temps à accepter sa surdité. Il met également du temps avant d'ouvrir la porte de cette association qui va pourtant beaucoup l'aider. Arthur va découvrir une nouvelle façon de communiquer par la langue des signes.

Dans une scène nous pouvons voir que sans le vouloir il va blesser une sourde, cette dernière n'ayant jamais entendu n'a pas compris grâce au ton de la voix d'Arthur le côté ironique de sa phrase.
Cet exemple montre l'importance du phrasé et l'intonation que l'on utilise dans la communication verbale pour faire passer des messages. Malgré les avancées pour réhabiliter l'audition dans l'objectif que les malentendants s'intègrent avec les normoentendants, cela ne suffit malheureusement pas.

Avec l'entrée d'Arthur dans cette association de malentendants nous découvrons leur monde et leur culture. Tout d'abord il y a une grande diversité au sein de leur communauté entre ceux qui signent et ceux qui parlent, ceux qui entendent un peu et ceux qui n'entendent pas du tout … Nous découvrons aussi le chansigne qui est une forme d'expression artistique qui consiste à exprimer les paroles d'une chanson traduites en langue des signes au rythme de cette mélodie. Une danse a d'ailleurs été créée et interprétée par une des membres de l'IVT. L'équipe de tournage a reçu beaucoup de retours très positifs sur cette saison et notamment venant de personnes sourdes ou malentendantes : « Ça y est, je suis à l'écran. Ça y est vous comprenez ce que je vis. »

A travers cette série on se rend bien compte de toutes les différences qu'il peut y avoir entre le monde des entendants et celui des malentendants mais aussi tout ce qui nous rapproche.

Source :
http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/series/skam-france-la-saison-5-aborde-le-handicap-avec-des-personnages-sourds-14-01-2020-8235531.php

Fnea

Suivez-nous sur les réseaux :

Instagram

Facebook

L'ENTENTE ÉTUDIANTE

Hugo BLANCHET
2ème année Lyon
VP Communication

Appareillage stéréophoniques et monostéréophoniques dans le cas d'une surdité symétrique

1.Effet de privation auditive lors d'un appareillage monostéréophonique

En 1996, Arlinger et coll. définissent la privation auditive comme une diminution systématique des performances auditives au cours du temps associée avec une réduction de la disponibilité de l'information acoustique.

Autrement dit, une oreille atteinte de surdité non traitée voit ses performances diminuer au cours du temps contrairement à l'oreille appareillée chez un même sujet. L'absence progressive de stimulations sonores induit une privation auditive.
L'appareillage monostéréophonique contribuerait grandement à la diminution des performances de l'oreille non appareillée.

Selon différents auteurs, n'appareiller qu'une seule oreille reviendrait à isoler acoustiquement l'oreille non traitée qui, en étant sous-stimulée, devient moins performante.

Cette diminution des performances est d'autant plus marquée pour la reconnaissance de la parole, et dans des situations bruyantes.

L'effet de privation auditive a été postulé en 1984 par Silman et coll. Ils montrent qu'après 4 à 5 ans d'appareillage auditif monostéréophonique, on constate de manière significatif une diminution du score de reconnaissance de mots dans l'oreille non-appareillée par rapport à l'oreille appareillée.

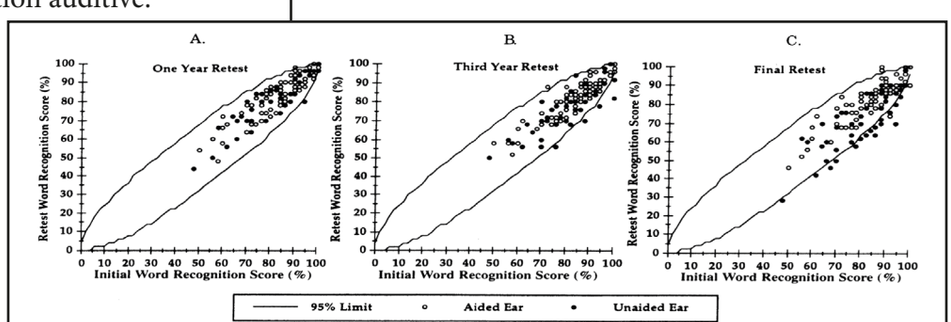

Scores de reconnaissance de mots lors des tests initiaux et des deux années suivantes pour des oreilles aidées et non-aidées

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'effet de privation auditive comme par exemple la durée de l'appareillage monostéréophonique, l'importance de la perte auditive (plus la perte auditive avant appareillage est grande et plus l'effet de privation auditive est important), ou encore la durée de la surdité, et donc de la privation auditive.

2.Qualités auditives d'un appareillage stéréophonique.

Pour entendre correctement, l'être humain a besoin de ses deux oreilles. Leur fonctionnement mutuel permet d'enrichir la qualité sonore (relief, profondeur...), de mieux localiser les sons et plus généralement, d'améliorer la compréhension.

L'appareillage stéréophonique permet donc de nombreux avantages, comme :

La sommation sonore: Grâce à l'écoute binaurale, nous avons la capacité de percevoir un stimulus sonore à une intensité inférieure à celle nécessaire à la perception du même stimulus présenté à une seule oreille. En effet, avec nos deux oreilles, la puissance sonore reçue est doublée, et nous élevons de 3 dB nos seuils auditifs.

L'amélioration de la sonie: C'est une mesure de l'impression subjective d'intensité du son, liée essentiellement à la pression acoustique. Cette sensation d'accroissement de l'intensité nécessite une écoute binaurale. Elle est très dégradée pour une écoute monaurale.

Sur le plan physiologique: Chaque oreille reçoit une information avec une certaine quantité d'énergie. Au niveau cérébral, cette énergie s'additionne, et par des phénomènes de sommation, entraine une augmentation de la sensation auditive globale. Lorsque la source sonore est supérieure 35 dB HL (au-dessus du seuil), on ajoute 6 dB.

L'amélioration de l'intelligibilité dans le bruit: L'appareillage stéréophonique est essentiel pour un bon traitement de l'information dans le bruit. L'audition binaurale permet une amélioration du rapport signal sur bruit. Les épreuves de discrimination spatiale en milieu bruyant selon Hirsch peuvent mettre en évidence l'effi cacité d'un tel appareillage.

Le démasquage binaural: Lorsque les deux oreilles sont équilibrées, le cerveau peut additionner les sons jugés pertinents et soustraire les sons « inutiles ». Ce démasquage binaural dans le bruit, ou effet Squelch, permet une amélioration de 5 dB du rapport signal sur bruit.

L'amélioration de la localisation des sources sonores: L'orientation auditive est conservée. Le système auditif doit recréer l'information spatiale à partir des caractéristiques des sons lui parvenant. La localisation spatiale est donc plus précise, élément clé pour une bonne compréhension de la parole.

L'appareillage auditif d'une seule oreille entraine une forte disparité entre l'oreille appareillée et la seconde. Entendre et comprendre les sons devient plus difficile, voire épuisant. L'amplification d'une seule oreille peut également aggraver la perte auditive du patient. Plus généralement, appareiller une seule oreille revient à se priver d'une écoute naturelle et équilibrée.

Lors d'une surdité symétrique, l'appareillage stéréophonique est donc la solution à privilégier, sauf en cas de contre-indication. En plus des avantages essentiels qu'il apporte, il permet surtout d'éviter la privation auditive, et donc la diminution des performances du sujet au cours du temps, surtout en situation bruyante.

Sources :
https://www.laboratoires-unisson.com/appareillage-auditif-bilateral.html
https://studylibfr.com/doc/3481354/appareillage-monaural---cours-ecole-audioproth%C3%A8selyon

Audioprothésiste, tentez l'aventure entrepreneuriale !

Nous recrutons de nombreux partenaires à travers toute la France. Associez votre savoir-faire à celui des opticiens Krys pour un développement rapide !

Rejoignez-nous pour :

- rendre accessible à tous l'appareillage auditif, sans compromis sur la qualité,
- proposer des offres produits à la pointe de la technologie,
- bénéficier de la puissance de KRYS GROUP et de la synergie optique & audition.

ensemble changeons de regard sur l'audition

CONTACTEZ
Vincent Donneger au 06 81 85 63 61 ou
recrutementkrysaudition@krys-group.com

Krys™ Audition

Crédit photo : Getty Images. 14/02/2020. KGS RCS Versailles 421 390 188.

Margaux LEQUIN
2ème année Lyon
VP Formation

Apple lance des études médicales à grandes échelles

Au mois de septembre lors de l'habituelle Keynote, à savoir la présentation des nouveaux produits de la marque, le PDG d'apple, Tim Cook a annoncé que le géant de la silicone Valley allait désormais s'attaquer à la santé en lançant 3 grandes études médicales. L'objectif principal étant de faire intervenir un nombre de participants encore jamais atteint.

«*Un bon moyen de démocratiser la façon de mener les études médicales en associant des instituts médicaux et des organisations de santé aux produits Apple que les clients utilisent déjà au quotidien*», considère la marque. 3 études seront menées concernant 3 domaines différents : La gynécologie, la santé cardiaque et l'audition.

Tout comme en France, aux Etats Unis, la perte auditive constitue un véritable problème de santé publique. Le fait qu'une marque aussi réputée qu'Apple mette en place des dispositifs capables de comprendre, et par la suite de palier à ces comportements à risques révèle une réelle prise de conscience à l'échelle mondiale.
En 2015, L'OMS a lancé une campagne de publicité mettant en avant les risques de l'utilisation abusive d'appareils audio. Cette campagne révèle que plus d'1 milliard d'adolescents et de jeunes adultes risquent de développer une perte auditive en raison de l'utilisation dangereuse d'appareils audio personnels et de l'exposition à des niveaux sonores trop importants dans les lieux de divertissement. Sous le thème « écouter sans risque », l'OMS attire l'attention sur le problème croissant de la perte auditive due aux bruits lors d'expositions récréatives aux sons forts.

Écouter sans risque

Si vous perdez l'ouïe,
vous ne la retrouverez pas

Écouter sans risque

Baisser le volume

Écouter sans risque

Utiliser des bouchons d'oreilles dans un environnement bruyant

Écouter sans risque

Limiter l'utilisation quotidienne d'appareils tels que les baladeurs

Écouter sans risque

Pratiquer régulièrement un bilan auditif

Écouter sans risque

C'est en collaboration avec les plus grands instituts de recherche et de médecine, notamment l'université du Michigan, que les données des millions d'utilisateurs d'apple seront susceptibles de contribuer à des découvertes médicales et à la prochaine génération de produits de santé innovants. Les données de l'étude seront également partagées avec l'OMS (Organisation Mondiale de la santé) en tant que contribution à l'initiative du géant américain qui est de conserver l'audition des ses utilisateurs (Make Listening Safe).

L'application est disponible gratuitement sur l'app store depuis la fin d'année 2019 sous le nom de « Apple Hearing Study ». Pour le moment cette application est disponible sur le serveur américain, etdevrait sous peu rejoindre la plateforme française.
Le but de cette application est de collecter des données sur du long terme qui permettront de comprendre quel est l'impact de l'exposition aux bruits sur l'audition.

Cette décision du géant de la téléphonie et de l'informatique montre encore une fois son intérêt à s'investir dans le secteur de la santé. Le fait qu'Apple lance une étude à l'échelle internationale révèle une réelle prise de conscience face aux risques de perte d'audition à cause d'écoutes dangereuses, en partenariat avec l'OMS, cette étude contribuera très certainement aux futurs actions de santé publique dans le domaine de l'audition.

Sources :
www.Apple.com
www.worldhealthorganization.com

DYNAMIC Audio®
www.dynamicaudio.fr
Le logiciel expert au service des audioprothésistes
SOYEZ DYNAMIC
&
MARK'ASSUR Audio
Le seul courtier à vocation européenne exclusivement dédié à l'assurance des aides auditives.

Comptabilité, Assurance, Administratif, Suivi Commercial...
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

DYNAMIC Audio® et MARK'ASSUR travaillent ensemble pour vous offrir une solution clé en main, rapide et efficace :

DYNAMIC Audio® gère votre :
- **COMPTABILITÉ** (caisse, lien avec votre comptable)
- **LIAISON NOAH**
- **AGENDA** (version SMARTPHONE gratuite)
- **FICHIER CLIENTS** (gestion complète de votre laboratoire)
- **TÉLÉTRANSMISSION SESAM VITALE 1.40 + SCOR**

MARK'ASSUR vous offre :
- Des formules **SUR-MESURE ou STANDARD**
  PERTE/VOL/CASSE même pendant le prêt
- Un **ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE PERSONNALISÉ**
- Une **ÉQUIPE COMPOSÉE DE PROS DE L'AUDIO ET DE L'ASSURANCE**
- Des offres dédiées **RAC 0€ / 100% SANTÉ**

La passerelle **DYNAMIC Audio® / MARK'ASSUR**
vous permet de gérer en un clic vos adhésions et déclarations de sinistres*.
Réduisez la paperasse et gagnez du temps !

* Module en cours de développement.

MARK'ASSUR est le nom commercial de DEURONA S.A.S.
Société de Courtage d'Assurance au capital de 30.000 €
17-18 Quai de Havre, 76 000 Rouen - RCS Rouen 510 669 823
APE : 672 Z - Immatriculation ORIAS : 09 049 435
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes à l'article L 530-1 & 2 du Code des Assurances

MARK'ASSUR
Société de Courtage d'Assurance
17-18 Quai de Havre
76 000 Rouen
Tél: 02.79.02.77.28
www.markassur.com
contact@markassur.com

Théo DEMOUY
2ème année Nancy
Secrétaire

Les prothèses ostéo-intégrées intègrent le « reste à charge zéro »

En application de la convention entre le Comité économique des produits de santé, les syndicats professionnels et les fabricants, les aides auditives ostéo-intégrées pour adultes et enfants seront remboursées intégralement par l'assurance maladie (sans intervention complémentaire santé) depuis le 15 Novembre 2019.

Il existe aujourd'hui 2 fabricants de prothèses osteo-intégrées :
La société COCHLEAR qui commercialise le processeur BAHA 5, BAHA 5 Power et le BAHA 5 SuperPower ainsi que la société Oticon Medical (prodition) qui produit le PONTO 3, PONTO 3 Power, PONTO 3 SuperPower et le PONTO 4.

CODE	DENOMINATION	Tarifs actuels en € TTC	Nouveaux tarifs/PLV en € TTC au 15/11/2019
2326438	Prothèse ostéo-intégrée, COCHLEAR, BAHA 4, processeur	900,00	3400,00
2372786	Prothèse ostéo-intégrée, COCHLEAR, BAHA 5, processeur	900,00	3400,00
2344873	Prothèse ostéo-intégrée, COCHLEAR, BAHA 5 POWER, processeur	900,00	3400,00
2300864	Prothèse ostéo-intégrée, COCHLEAR, BAHA 5 SUPER POWER, processeur.	900,00	3400,00
2304997	Prothèse ostéo-intégrée, PRODITION, PONTO, processeur	900,00	3400,00
2378725	Prothèse ostéo-intégrée, PRODITION, PONTO 3, processeur	900,00	3400,00
2338022	Prothèse ostéo-intégrée, PRODITION, PONTO 3 POWER, processeur	900,00	3400,00
2339412	Prothèse ostéo-intégrée, PRODITION, PONTO 3 SUPER POWER, processeur	900,00	3400,00

Code et tarifs des prothèses ostéo-intégrés remboursés par l'assurance maladie

L'adaptation prothétique est réalisable après un bilan audiométrique et ordonnance d'un médecin ORL pour un patient atteint d'une surdité de transmission ou mixte pour lesquelles la chirurgie d'oreille moyenne ne peut être réalisée par voie aérienne est inefficace ou impossible ou pour des surdités neurosensorielles unilatérales au moins sévères.

La prise en charge est réalisée par une équipe pluridisciplinaire spécifique comprenant au minimum un ORL et un audioprothésiste.
L'audioprothésiste doit proposer une période d'essai qui permettra au patient d'évaluer le bénéfice dans différentes situations sonores de la vie courante.
A l'issue de cet essai, une évaluation du bénéfice objectif et subjectif doit être réalisée telle qu'une audiométrie tonale et vocale dans le silence et dans le bruit (évaluation du gain et de la compréhension).
Le renouvellement sera possible tous les deux ans.

Il existe aujourd'hui plusieurs types d'adaptations :

L'adaptation après intervention chirurgicale de l'ORL : le processeur de son est fixé sur un pilier qui se fixe lui-même sur un implant fixé sur la peau et tissu-sous cutané et sur l'os.
Il est possible de réaliser un essai de la BAHA sur bandeau en situation quotidienne, cela permet au patient d'apprécier le bénéfice potentiel avant de se faire opéré (Gain de 10 à 15db en moyenne après la chirurgie)
L'autre adaptation est le Soundarc pour le BAHA de Cochlear, il s'agit d'un arceau de maintien en acier, contenant le processeur, qui se place à l'arrière du crâne.

Source :
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039257869
https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CEPP-5448_PONTO_09_janvier_2018_(5448)_avis.pdf

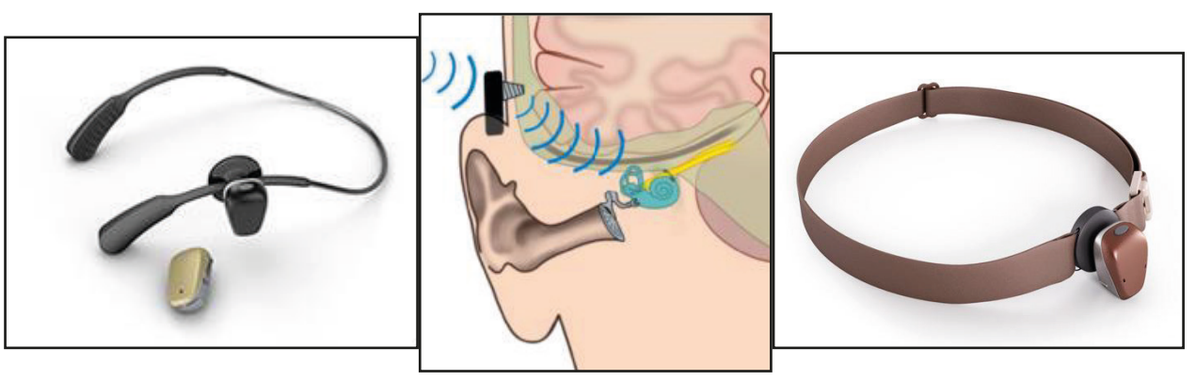

Otoscan®

Avançons ensemble

vers le futur...

Découvrez en plus sur
hearing-balance.natus.com/otoscan

natus.com

natus®
formerly otometrics

Léa ANTIGA
3ème année Lyon
VP Événementiel

L'entraînement auditif

La surdité est une perte partielle ou totale de la perception des sons. Dès l'âge de 20 ans, nous commençons à perdre des cellules ciliées situées dans la cochlée. Elles sont indispensables pour décoder le message sonore et ainsi le transmettre au cerveau via le nerf auditif. L'appareillage auditif est la solution pour redonner de l'audibilité qui en découle d'une meilleure intelligibilité. L'appareillage comporte quelques limites. Celui-ci ne redonne pas une audition « normale » surtout si la perte auditive est installée depuis quelques années.

La première notion d'entrainement auditif est apparue en 1895 dans un livre écrit par un médecin autrichien Victor Urbantschitsch. Son livre a été beaucoup contesté. Il a fallu attendre des études du XX ème siècle pour que l'entrainement auditif soit reconnu comme un véritable outil pour améliorer la compréhension. L'entraînement auditif doit aider les patients à améliorer leur compréhension dans le bruit. Il est là pour compléter le rôle d'amplification des aides auditives. Tout le monde peut faire de l'entrainement auditif surtout pour les personnes avec une presbyacousie. De ce fait, les orthophonistes, n'ont pas le temps de recevoir des patients presbyacousiques souffrant de problèmes de compréhension. Beaucoup d'études ont montré que ces entrainements améliorent la compréhension surtout dans les milieux bruyants (Bradlow, Pisoni, Akahane-Ya manda, Tohkura 1997, Wayland et Guion 2003).

L'entrainement auditif est associé à la plasticité du système auditif. Ce terme signifie que le système nerveux central est capable de changer de structure grâce à des nouveaux stimulus sensoriels. Krauss et al (1995) ont démontré que l'entrainement auditif participe à la plasticité. Le système cérébral d'un humain n'est pas figé. Si ce système a subi une lésion, il est capable de se réorganiser pour pallier aux manques du à cette lésion. D'après l'étude de G . COLET, C.COLIN, W.SERNICLAES et P.DELTENRE faite en 2014 « Les entrainements auditifs permettent d'induire des changements comportementaux mais aussi physiologiques, améliorant ainsi l'identification ou la discrimination de stimuli linguistiques qu'ils fassent ou non partie de l'inventaire phonologique des patients ». Le patient peut donc gagner en intelligibilité grâce à l'entrainement auditif qui engendre une plasticité cérébrale.

Le fauteuil Hearfit a été inventé pour aider les patients à gagner en compréhension sans aller chez l'orthophoniste avec des exercices simples, ludiques ainsi qu'un temps de travail optimisé. C'est un fauteuil d'entrainement auditif qui va permettre au patient de travailler en autonomie tout en suivant l'amélioration de son intelligibilité. Un mémoire de fin d'étude a été réalisé par REVERCHON Mathis en 2017 pour monter les biens faits de l'apport de l'entrainement auditif avec le fauteuil Hearfit. Deux groupes sont créés : un groupe contrôle et un groupe test. Le groupe test va effectuer des entrainements auditifs avec le fauteuil Hearfit. Les groupes seront testés à J0, J30 et J60 pour suivre l'évolution de l'intelligibilité. Une comparaison des différents résultats d'AVB sont récoltés à ces dates là avec des listes cochléaires de Lafon.

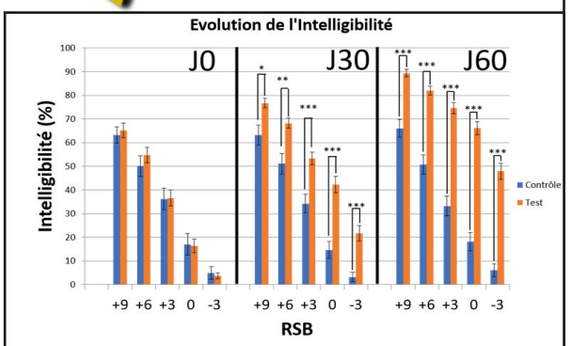

Figure 1 : Comparaison de l'intelligibilité entre le groupe test et le groupe contrôle.

Ce mémoire montre des résultats significatifs à J 30 et J 60 pour le groupe test. On constate que l'intelligibilité est considérablement augmentée pour les patients ayant effectué les entrainements auditifs. La compréhension dans le bruit augmente significativement au cours des entrainements.

Pour finir, l'entrainement auditif est un outil majeur pour aider les patients appareillés qui souffrent de problèmes de compréhension en milieu bruyant. Il permet une amélioration très significative de l'intelligibilité dans le bruit au au cours des entrainements auditifs avec le fauteuil Hearfit.

Sources :

- COLLET Gregory, LEYBAERT Jacqueline, SERNICLAES Willy, DELTENRE Paul, MARKESSIS Emily, HOONHORST Ingrid, COLIN Cécile : Les entrainements auditifs : des modifications comportementales aux modifications neurophysiologique. L'Année psychologique, 114, pp 389-418. 2014
- Kraus N, McGee T, Carrell TD, King C, Tremblay K, Nicol T : Central auditory system plasticity associated with speech discrimination training. J Cogn Neurosci. 1995 Winter
- REVERCHON Matthis (2018). Le Training Auditivo-Cognitif (TAC). 55 pages. Diplôme d'audioprothèse. Lyon : Université Claude Bernard Lyon 1, 2018.

Acuitis
Maison d'Optique et d'Audition

Inscrivez Acuitis dans votre parcours

Les 5 bonnes raisons pour rejoindre Acuitis :

- **Partager** une aventure professionnelle **unique** dans une **entreprise internationale et innovante** en pleine expansion
- Travailler avec des professionnels aguerris au service de la **création et de l'innovation**
- Evoluer en continu grâce à notre **Ecole de Formation agréée**
- Un **accompagnement clé en main : le partenaire idéal pour devenir un véritable entrepreneur**
- **Vivre l'expérience Acuitis et construire ensemble votre avenir**

Contacts :

Sandra Berrebi
Directrice des Métiers :
sandra.berrebi@acuitis.com
+33 (06) 62 09 26 63

Thierry Ouziel
Directeur Réseau Succursales :
thierry.ouziel@acuitis.com
+33 (06) 62 08 51 92

Marcel Cézar
Directeur de la Franchise :
marcel.cezar@acuitis.com
+33 (06) 78 45 83 70

acuitis.com

Une initiative solidaire

AMPLI MUTUELLE
Libéraux & Indépendants

FNEA
L'Entente Etudiante

nez pour sourire
Étudiants en santé solidaires !

COLLECTE NATIONALE

le rire médecin
Rire à l'hôpital, c'est vital !

NEZ POUR SOURIRE au profit des clowns hospitaliers du **RIRE MEDECIN** est une action caritative, à l'initiative d'**AMPLI Mutuelle**, co-construite avec l'association et les **associations nationales étudiantes de la filière SANTE** (ANEPF, FNEO, UNAEE, **FNEA**, FNESI, ANESF, ANEP).

Une fois par an, plus de 100 BDE/corpos étudiantes rallient des centaines de bénévoles étudiants - en soins infirmiers, pharmacie, orthophonie, ergothérapie, audioprothèse, kinésithérapie, sage-femme, psychomotricité - se mobilisent dans toute la France pour proposer au don des nez rouges et des goodies au profit du **RIRE MEDECIN**. En 2018, **NEZ POUR SOURIRE** est devenue la collecte officielle sur le voie publique du **RIRE MEDECIN**, avec l'accréditation officielle du Ministère de la Santé et des Solidarités. La campagne 2020 se déroulera du 9 mars au 16 mai 2020.

© Aurélie Cluzel

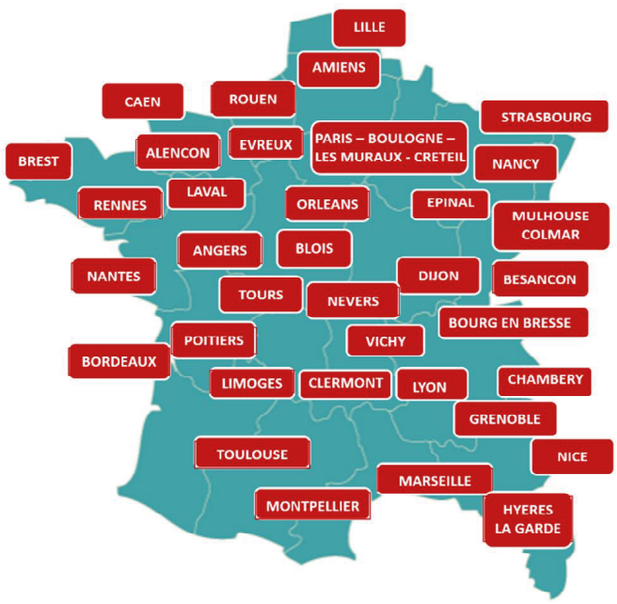

Envie de devenir bénévole ?
RDV sur
www.nezpoursourire.org

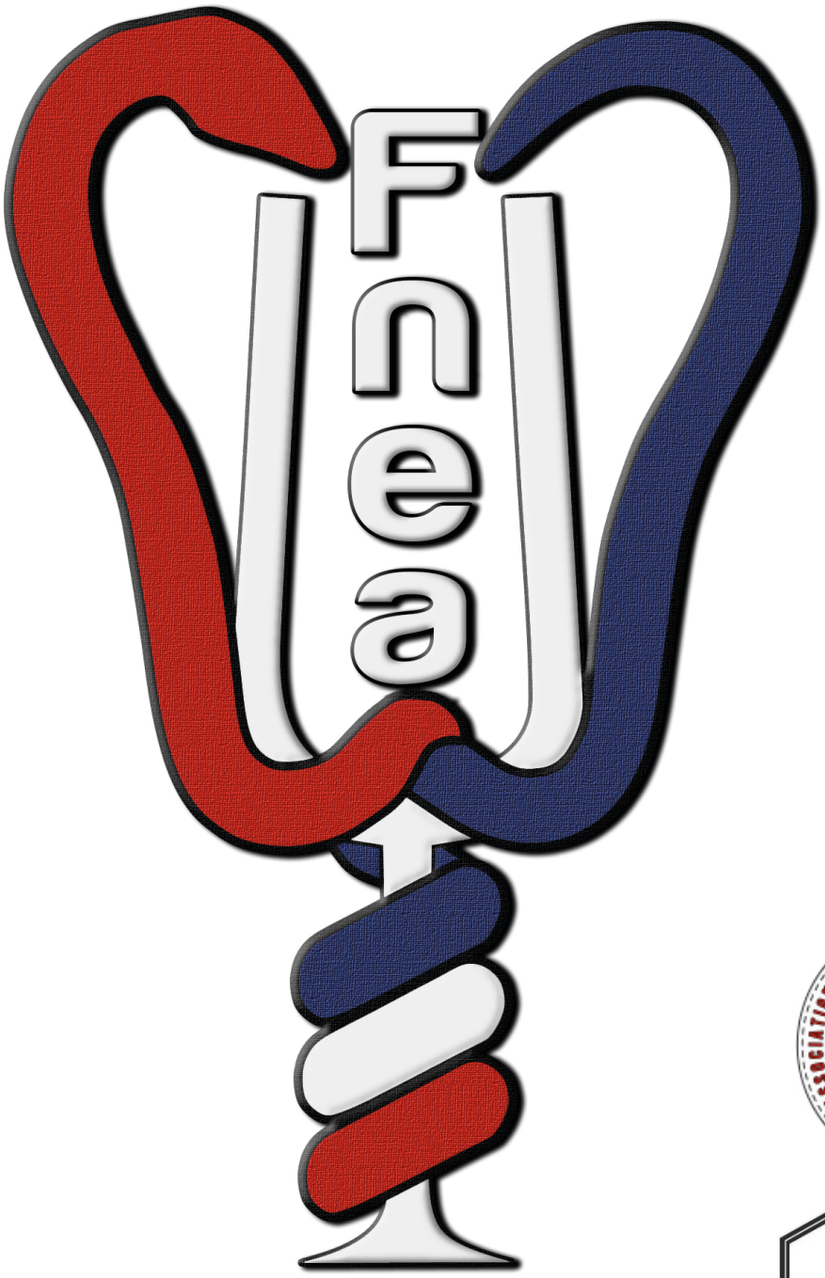
Fnea

ÉCOLE D'AUDIOPROTHÈSE
AUDIO
BORDEAUX

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS D'AUDIOPROTHÈSE
AE
AP
PARIS

AUDIO
LFDB ~ BDE
MONTPELLIER
2017~2018

AGEAL

ADENA

ADEAF
Association Des Étudiants
en Audioprothèse de Fougères